FDC 90
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT
Un petit plus nature

LA LETTRE DU TERRITOIRE

N° 14

Le Mot du Président

Nombre d'entre vous ont déjà entamé la nouvelle saison à l'occasion des chasses d'affût d'été du sanglier et du renard, avec à la clé de belles réussites.
Pour tout vous dire, personnellement, j'adore cette période où même sans être à l'affût, on observe, l'évolution des cultures et à l'occasion d'une balade matinale ou crépusculaire, où, au coin d'un bois ou d'un champs, on surprend une chevrette accompagnée d'un chevrillard, un levreau ou une belle compagnie de faisandeaux. Moments toujours, pour moi teintés d'émotion et d 'émerveillement faisant remonter dans mon for intérieur, de profonds sentiments d'admiration teintés parfois de nostalgie devant le miracle permanent de la nature et de sa capacité de régénération, ceci malgré les saccages qu'elle subit en permanence dans notre monde malheureusement de plus en plus artificiel et qui court à sa perte dans l'indifférence générale de nos gouvernants.
Malgré tout, nous avons devant nous une belle saison de chasse qui se profile et qui nous apportera, j'en suis convaincu, de grands moments d'émotion et de convivialité ainsi que de complicité avec nos chiens sans qui la chasse serait bien fade..

Après l'affût, l'ouverture du gibier d'eau sera la prochaine étape avant l'ouverture générale du 14 septembre prochain. Toutes ces pratiques de chasse vont dorénavant être réglementées par le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui vient d'être signé par Monsieur le Préfet le 26 juin dernier. Ce document est le fruit de deux années de réflexion, de concertation et de travail de la part de vos administrateurs que je tiens à remercier pour leur implication et leur assiduité aux nombreuses réunions fédérales qui ont jalonné ces deux années, nombre d'entres elles en partenariat avec l'ONCFS, l'ONF, les associations spécialisées et les services préfectoraux.

Vous ne manquerez pas d'être informés des modifications qui vont s'imposer à tous dorénavant pour les 6 prochaines années. Quelques unes de ces modifications, notamment sur le plan de la sécurité vous seront résumées dans le nouveau carnet de battue, désormais obligatoire, qui sera remis aux responsables de sociétés lors du retrait des bracelets grand gibier au siège fédéral. L'exemplaire papier du SDGC, quant à lui, sera diffusé dans le courant de l'automne, mais nous aurons l'occasion d'en reparler en temps utile.

Comme vous pourrez le voir dans les pages suivantes, notre vice président Michel Contini après 17 années de bénévolat et dévouement a souhaité retrouver un peu de temps libre. Après avoir accepté cette décision avec bien des regrets, il nous a fallu compléter notre bureau fédéral. A l'occasion du conseil d'administration du 2 juillet, Daniel Jacques a été élu vice président ainsi que Julien Tacquard au poste de trésorier adjoint. Je tiens à les féliciter pour leur brillante élection et je sais que très rapidement ils trouveront leur place dans leur nouvelle fonction.

En cette période estivale, où parfois nous mettons entre parenthèse quelques temps notre activité cynégétique pour nous ressourcer en famille, je vous souhaite de bénéficier d'un repos bien mérité et de passer d'excellentes vacances.

Que la chasse vous soit favorable cette saison.

Daniel KITTLER
Chasseur et fier de l'être

DEGATS DE SANGLIERS ANNEE 2013 PAR COMMUNES

EXPLOITANTS	COMMUNE SINISTREE	N° UGC	NATURE DE LA CULTURE	TOTAL REGLE
QUENEY Anne	Angeot	4	Prairie	- €
PERIOT Eric	Angeot	3	Maïs grain	- €
EARL FOLLOT	Argiesans	10	Blé	439,23 €
BOTANS Gérard	Argiesans	10	Maïs grain	726,18 €
EARL DE LA MONTAGNE VOSGIENNE	Auxelles Bas	1	Prairie	191,90 €
GAEC HAININ	Banvillars	10	Blé	501,98 €
GAEC HAININ	Banvillars	9	Prairie	- €
GAEC HAININ	Banvillars	9	Prairie	239,26 €
GAEC HAININ	Banvillars	10	Blé	376,48 €
EARL FOLLOT	Banvillars	9	Maïs grain	34,76 €
EARL FOLLOT	Bavilliers	10	Blé	242,82 €
EARL FOLLOT	Bavilliers	10	Maïs semis	1 598,03 €
GAEC MONNIER	Bavilliers	10	Maïs ensilage	881,79 €
BOTANS Gérard	Bavilliers	10	Maïs grain	1 296,75 €
EARL FOLLOT Michel	Bavilliers	10	Maïs ensilage	165,98 €
SCHWARTZ Dominique	Beaucourt	7	Maïs grain	89,39 €
BOLEE JEAN PHILIPPE	Bermont	9	Maïs grain	377,42 €
GAEC BELLERIVE	Bermont	9	Maïs grain	218,50 €
SCHEUBEL BLONDE	Bessoncourt	4	Blé	- €
GAEC WURGLER	Bessoncourt	4	Prairie	5,73 €
EARL JULLEROT Frères	Bessoncourt	4	Blé	163,14 €
EARL JULLEROT Frères	Bessoncourt	4	Orge	16,64 €
EARL JULLEROT Frères	Bessoncourt	4	Prairie	45,75 €
BESANCON François	Bessoncourt	4	Maïs grain	- €
JUIF Jean Marie	Bessoncourt	4	Maïs grain	109,25 €
GRABER Marcel	Boron	6	Prairie	185,15 €
HEINRCIH Jean Jacques	Boron	6	Maïs grain	377,42 €
EARL FOLLOT	Botans	9	Maïs grain	69,52 €
EARL BESANCON Patrick	Bourogne	8	Maïs ensilage	228,22 €
EARL FAIVRE	Bourogne	8	Maïs grain	49,66 €
GAEC LOVITON	Brebotte	5	Prairie	600,02 €
SCEA FRIDEZ	Brebotte	5	Maïs grain	218,50 €
SCEA ELEVAGE FRIDEZ	Brebotte	5	Maïs grain	168,84 €
RICHARDOT Gilbert	Bretagne	5	Maïs grain	536,34 €
RICHARDOT Gilbert	Bretagne	5	Maïs semis	286,99 €
EARL DE L ECUREUIL	Bretagne	5	Prairie	87,21 €
EARL TOURNEIR	Buc	10	Prairie	647,52 €
ROLLIN Pierre Marie	Buc	10	Prairie	128,67 €
ROLLIN Jean	Buc	10	Maïs semis	335,67 €
TOURNIER Etienne	Buc	10	Maïs semis	361,61 €
EARL TOURNIER	Buc	10	Maïs semis	717,48 €
TOURNIER Etienne	Buc	10	Maïs semis	462,74 €
EARL FAIVRE	Charmois	8	Maïs grain	148,98 €
GAEC DE LA SAPINIERE	Chatenois Les Forges	9	Maïs grain	49,66 €
GAEC DE LA SAPINIERE	Chatenois Les Forges	9	Maïs semis	200,89 €
BOLEE JEAN PHILIPPE	Chatenois Les Forges	9	Maïs grain	238,37 €
GAEC HAININ	Chatenois Les Forges	9	Blé	75,29 €
EARL DE L ECUREUIL	Chavanatte	6	Blé	250,99 €

EXPLOITANTS	COMMUNE SINISTREE	N° UGC	NATURE DE LA CULTURE	TOTAL REGLE
EARL DE L ETANG JEAN LE HAUT	Evette Salbert	10	Maïs ensilage	1 421,23 €
EARL DE L ETANG JEAN LE HAUT	Evette Salbert	10	Maïs semis	114,79 €
EARL DE L ETANG JEAN LE HAUT	Evette Salbert	10	Maïs semis	130,90 €
EARL DE L ETANG JEAN LE HAUT	Evette Salbert	10	Maïs ensilage	726,18 €
EARL DE L ETANG JEAN LE HAUT	Evette Salbert	10	Maïs ensilage	93,36 €
EARL FAIVRE	Faverois	6	Blé	439,23 €
RICHE Fernand	Faverois	6	Maïs ensilage	36,30 €
BRUN Jean Marc	Fontaine	4	Prairie	29,07 €
HELBLING Gérard	Fontenelle	8	Maïs grain	208,57 €
HELBLING Gérard	Fontenelle	8	Prairie	77,80 €
GAEC TACQUARD	Froidefontaine	5	Maïs grain	79,45 €
GAEC TACQUARD	Froidefontaine	5	Maïs semis	502,24 €
GAEC FLOTAT	Froidefontaine	5	Maïs ensilage	- €
EARL CANAL Olivier	Giromagny	1	Prairie	562,93 €
GAEC TACQUARD	Grandvillars	5	Maïs grain	109,25 €
GAEC TACQUARD	Grandvillars	5	Maïs semis	100,44 €
SCEA DE LA CHEFFERIE	Grandvillars	5	Blé	- €
SCEA DE LA CHEFFERIE	Grandvillars	5	Maïs ensilage	363,09 €
EARL DES NENUPHARS REGIGER	Grandvillars	7	Maïs grain	208,57 €
DIDIER Gérard	Grosmagny	11	Prairie	24,37 €
DAVID Jérome	Grosne	5	Prairie	- €
RICHE Fernand	Joncherey	6	Maïs grain	114,11 €
SARLIN Patrick	Lachapelle S/Chaux	1	Prairie	- €
BARTHOLOME Philippe	Lachapelle S/Chaux	1	Prairie	449,08 €
BARTHOLOME Patrice	Lachapelle S/Chaux	1	Prairie	87,21 €
GAEC WURGLER	Lacollonge	4	Prairie	441,73 €
BRUN Jean Marc	Lagrange	3	Blé	539,62 €
BRUN Jean Marc	lagrange	3	Prairie	- €
BRUN Jean Marc	Larivière	4	Blé	62,74 €
SCEA FRIDEZ	Lebetain	7	Maïs ensilage	145,23 €
EARL SAINT ANDRE	Lebetain	7	Maïs ensilage	- €
SCEA PATINGRE	Lepuix Neuf	6	Maïs ensilage	228,22 €
ILTIS Cédric	Leval	3	Prairie	356,42 €
GAEC DU MONT	Meziré	7	Maïs grain	893,90 €
GAEC DU MONT	Montbouton	7	Maïs ensilage	93,36 €
YODER Marcel	Morvillars	5	Prairie	184,64 €
JUIF Marie Odile	Phaffans	4	Prairie	76,13 €
JUIF Marie Odile	Phaffans	4	Blé	150,59 €
GAEC WURGLER	Phaffans	4	Prairie	6,53 €
GAEC KOEHLY	Rechesy	6	Blé	250,99 €
GAEC KOEHLY	Rechesy	6	Maïs ensilage	120,33 €
EARL MATE	Rechesy	6	Maïs grain	153,94 €
EARL HALTER Jean	Rechesy	6	Maïs grain	112,39 €
EARL STALDER Frères	Réchesy	6	Blé	301,18 €
EARL BIGRE Pierre	Rechésy	6	Prairie	- €
EARL BIGRE Pierre	Rechésy	6	Blé	225,89 €
RUCHTY Albert	Rechésy	6	Prairie	186,90 €
RUCHTY Albert	Rechésy	6	Maïs semis	200,89 €

RESULTATS COMPTAGES NOCTURNES PRINTEMPS 2012—2013—2014
En nombre d'animaux vus au kilomètre parcouru

Secteur Sud Est 59.49 Kms

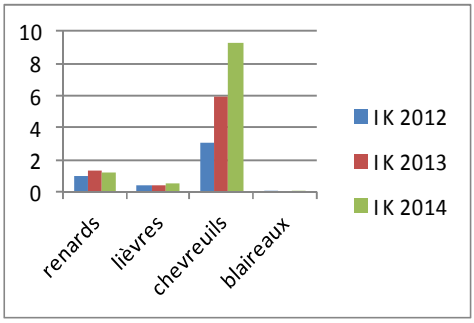

Secteur Nord 61.56 Kms

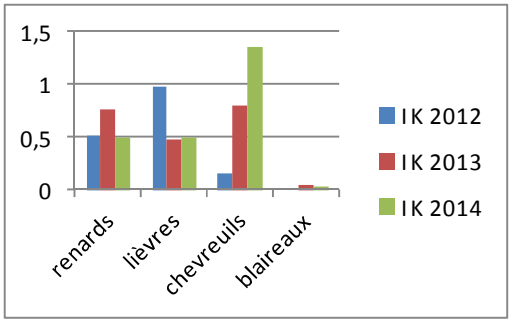

Secteur Est 61.2 Kms

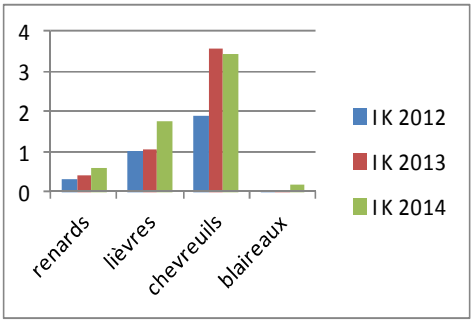

Secteur Ouest 59.7 Kms

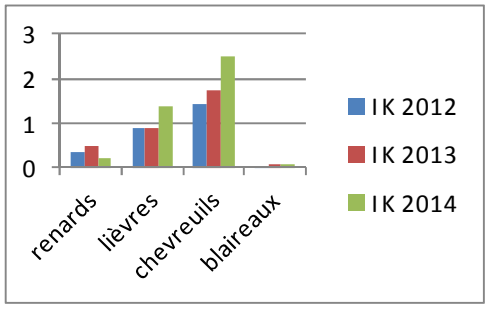

Secteur Sud 60.54 Kms

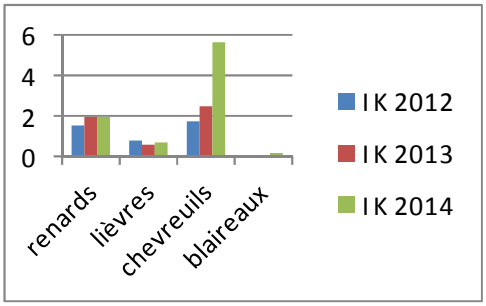

Secteur Centre 60.39 Kms

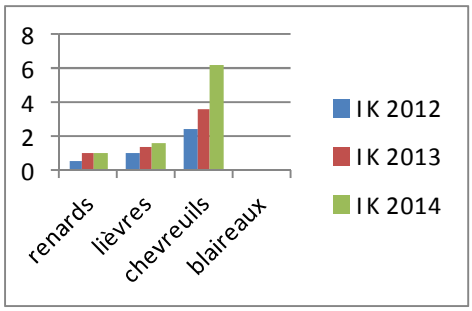

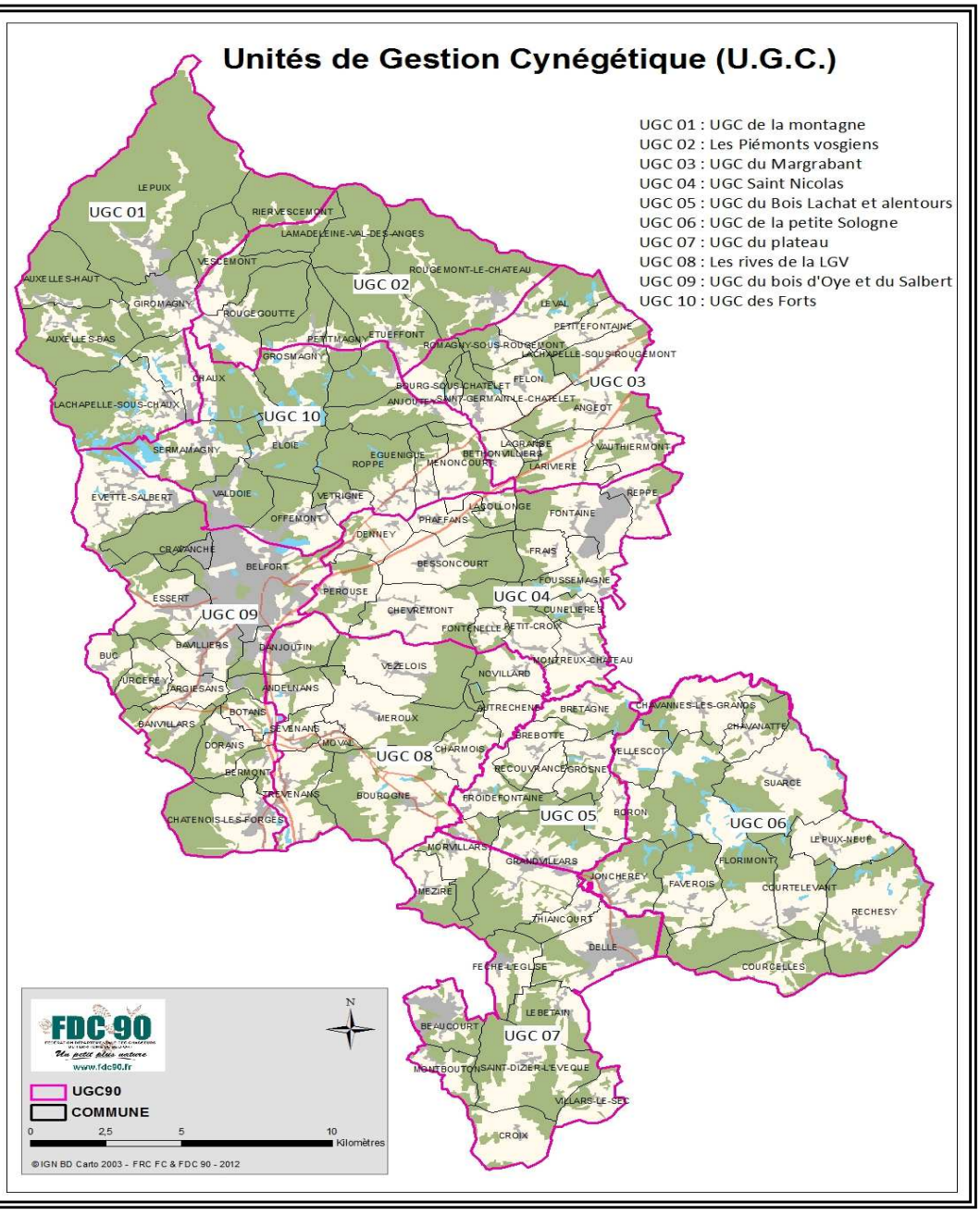

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique vient d'être validé par Monsieur Préfet avec la signature le 26 juin 2014 de l'arrêté préfectoral N°2014177-0007.
Le document est actuellement chez notre prestataire pour la mise en page et l'impression qui se fera après le délai légal de 2 mois de rigueur pour d'éventuels recours.

Des réunions de présentation/ information seront organisées en septembre afin de remettre un exemplaire à chaque responsable de société de chasse.

Dans un premier temps nous avons souhaité vous présenter le nouveau découpage des Unités de Gestion Cynégétique, qui comporte maintenant 10 UGC.

Retrouvez nous sur :
www.armurerie1000etangs.com

Élevage de gibier Jussey 70500

Vente de l'oeuf à l'adulte :
- **faisan**
- **perdrix**
- **colvert**

NOUVEAU : chasse a la journée

Toutes les infos sur :
www.elevagedegibierjussey.com
Mr Mignot :
0384681502 - 0676679288
70500 Jussey

UN GRAND SERVITEUR DE LA CHASSE PASSE LA MAIN

A l'occasion du conseil d'administration du 19 mai dernier, Michel Contini nous a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de vice président et d'administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette décision va laisser un grand vide au sein de votre fédération. En 2010 lors des dernières élections fédérales il m'avait fait part de son souhait de ne pas se représenter, car déjà à l'époque il désirait prendre du recul et passer la main. Devant mon insistance et par amitié il avait accepté de se représenter pour nous aider à défendre votre Fédération dont l'existence à cette époque était remise en cause par nos instances nationales.

Ces deux dernières années, malgré son souhait sans cesse renouvelé de quitter ses fonctions fédérales, j'ai tout tenté pour repousser cette échéance dont je connaissais le caractère inéluctable, décision que je respecte mais que je regrette énormément.
Michel a été un administrateur et un Vice Président remarquable, il avait l'étoffe pour être un grand Président, poste auquel il n'a jamais voulu prétendre, malheureusement. Je ne connaissais pas Michel lors de son arrivée dans l'équipe fédérale en 1997. J'ai vite appris à l'apprécier, nous avons très rapidement été sur « la même longueur d'ondes », et notre collaboration, et j'en suis fier, est devenue au fil du temps empreinte d'une grande amitié. Nous n'étions pas toujours d'accord, et c'est heureux, mais une fois les choses dites l'intérêt fédéral et l'amitié reprenait le dessus.

Michel a servi la chasse, votre fédération et les chasseurs Terrifortains sans compter son temps dans un total désintéressement personnel, avec passion et efficacité.
La Fédération perd sans nul doute un grand serviteur, son départ laissant un grand vide qu'il va être très difficile de combler. Personnellement cette décision, me laisse beaucoup de regrets, toutefois atténués par le fait que notre amitié restera sans faille.

En toute simplicité, au nom des chasseurs Terrifortains, au nom du conseil d'administration, du personnel fédéral et à titre personnel, Michel, du fond du cœur, **MERCI** pour tout, et en particulier pour ton soutien sans faille lors des moments difficiles que j'ai traversés. A bientôt en forêt, derrière nos chiens à l'arrêt devant une belle mordorée ou en partageant le verre de l'amitié dans une cabane de chasse après une belle battue.

Daniel KITTLER.

Renouvellement des commissions des Lieutenants de Louveterie en 2015
Appel à candidatures

En application de l'article R427.3 du Code de l'Environnement, les conditions de nomination des lieutenants de louveterie sont les suivantes :

« Peuvent être nominés lieutenant de louveterie que des personnes de nationalité française, âgées de moins de 70 ans, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical daté de moins de 2 mois, et de leurs compétences cynégétiques, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années.

Chaque lieutenant de louveterie doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Les candidatures sont à adresser par courrier à la DDT de Belfort avant le 31/08/2014